

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Arlysère, légalement convoqué le 19 septembre 2024, s'est réuni le Jeudi 26 septembre 2024 à 18h, en séance publique à la Salle séminaire de la Halle Olympique à Albertville, sous la présidence de Franck LOMBARD, Président.

Nombre de membres en exercice : 71 / Quorum : 36

Nombre de délégués présents : 44 délégués présents dont 1 suppléant

Nombre de membres représentés : 14

Délégués titulaires présents :

COMMUNE D'ORIGINE	Prénoms	NOMS
ALBERTVILLE	Hervé	BERNAILLE
ALBERTVILLE	Yves	BRECHE
ALBERTVILLE	Fatiha	BRIKOU AMAL
ALBERTVILLE	Jean-François	BRUGNON
ALBERTVILLE	Frédéric	BURNIER FRAMBORET
ALBERTVILLE	Davy	COUREAU
ALBERTVILLE	Josiane	CURT
ALBERTVILLE	Laurent	GRAZIANO
ALBERTVILLE	Jean-Pierre	JARRE
ALBERTVILLE	Jacqueline	ROUX
ALBERTVILLE	Dominique	RUAZ
ALBERTVILLE	Christelle	SEVESSAND
BEAUFORT SUR DORON	Christian	FRISON ROCHE
BONVILLARD	Julien	BENARD
CESARCHES	Hervé	MURAZ DULAURIER
CEVINS	Philippe	BRANCHE
COHENNOZ	Christian	EXCOFFON
ESSERTS-BLAY	Raphaël	THEVENON
FRONTENEX	Alain	REGAUDIAT
FRONTENEX	Claude	DURAY
GIETTAZ (LA)	Noël	BIBOLLET
GILLY SUR ISERE	Jean-Marc	DESCAMPS
GILLY SUR ISERE	Pierre	LOUBET
GILLY SUR ISERE	Sylvie	RUFFIER DES AIMES
GRIGNON	François	RIEU

MARTHOD	Marie-Paule	BENZONELLI
MERCURY	Yves	DUNAND
MERCURY	Evelyne	MARECHAL
MERCURY	Alain	ZOCCOLO
MONTHION	Jean-Claude	LAVOINE
NOTRE DAME DE BELLECOMBE	Philippe	MOLLIER
NOTRE DAME DES MILLIERES	André	VAIRETTO
SAINT NICOLAS LA CHAPELLE	Ghislaine	JOLY
SAINT PAUL SUR ISERE	Véronique	AVRILLIER
TOURNON	Sandrine	BERTHET
TOURS EN SAVOIE	Yann	MANDRET
UGINE	Franck	LOMBARD
UGINE	Nathalie	MONVIGNIER MONNET
UGINE	Simon	OUVRIER-BUFFET
UGINE	Françoise	VIGUET CARRIN
VENTHON	Claude	REUIL BAUDARD
VERRENS-ARVEY	Christian	RAUCAZ
VILLARD SUR DORON	Emmanuel	HUGUET

Délégué suppléant présent :

COMMUNE D'ORIGINE	Prénoms	NOMS
SAINT VITAL	Jean-Paul	MERMOZ

Délégués représentés :

Michel BATAILLER	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Jean-François BRUGNON
Lysiane CHATEL	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Hervé BERNAILLE
Morgan CHEVASSU	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Frédéric BURNIER FRAMBORET
Jean-François DURAND	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Yves BRECHE
Bérénice LACOMBE	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Jean-Pierre JARRE
Pascale MASOERO	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Davy COUREAU
Claudie TERNOY LEGER	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Laurent GRAZIANO
Frédérique DUC	ALLONDAZ	Ayant donné pouvoir à Alain ZOCCOLO
François GAUDIN	GRESY SUR ISERE	Ayant donné pouvoir à Christian RAUCAZ
Lina BLANC	GRIGNON	Ayant donné pouvoir à François RIEU
Jean-Claude SIBUET-BECQUET	MONTAILLEUR	Ayant donné pouvoir à Yann MANDRET
Sophie BIBAL	UGINE	Ayant donné pouvoir à Nathalie MONVIGNIER MONNET
Michel CHEVALLIER	UGINE	Ayant donné pouvoir à Franck LOMBARD
Mustapha HADDOU	UGINE	Ayant donné pouvoir à Françoise VIGUET-CARRIN

Le Conseil Communautaire a choisi **Simon OUVRIER BUFFET** comme Secrétaire de séance.

Jeudi 26 septembre 2024

Albertville, Allondaz, Beaufort, Bonvillard, Césarches, Cevins, Cléry, Cohennoz, Crest-Voland, Esserts-Blay, Flumet, Frantenex, Gilly-sur-Isère, Grésy-sur-Isère, Grignon, Hauteluce Les Salais
La Bâthie, La Giettaz, Marthod, Mercury, Montailleur, Monthion, Notre-Dame-de-Bellecombe, Notre-Dame-des-Millières, Pallud, Plancherine, Queige, Rognai, Sainte-Hélène-sur-Isère
Saint-Nicolas-la-Chapelle, Saint-Paul-sur-Isère, Saint-Vital, Thénésol, Tournon, Tours-en-Savoie, Ugine, Venhon, Verrens-Arvey, Villard-sur-Doron

Objet : Gens du voyage – Terrain familial de Grignon – Tarification - Contrat d'occupation

Rapporteur : M. le Président

Vu la délibération n° 7 du 1^{er} février 2024 approuvant le montant des loyers par emplacement pour les terrains familiaux d'Albertville, Ugine, La Bâthie et Tours en Savoie,

Vu la délibération précédente du 26 septembre 2024 approuvant la mise à disposition du terrain familial de Grignon à la Communauté d'Agglomération Arlysère,

Vu le projet de PV de mise à disposition pour le terrain familial entre la Commune de Grignon et la Communauté d'Agglomération Arlysère,

Considérant que la Communauté d'Agglomération Arlysère reprend la gestion du terrain familial de Grignon,

Considérant que pour chaque terrain familial géré par Arlysère, des contrats d'occupation sont signés de manière tripartite entre le gestionnaire, l'occupant et Arlysère,

Considérant que le gestionnaire titulaire du marché assure les missions de gestion et de coordination des terrains familiaux (information et relation avec les usagers ; gestion administrative et comptable ; gestion, coordination, planification, réalisation et vérification des opérations d'entretien courantes et périodiques sur les terrains),

Considérant qu'un marché public pour la « gestion des structures d'accueil des gens du voyage sur le territoire d'Arlysère » a été notifié le 07 mars 2024 avec une date de début des prestations au 21 mars 2024, à Saint Nabor Service, pour une durée d'un an, renouvelable une fois,

Considérant que pour l'ensemble des terrains familiaux gérés par la Communauté d'Agglomération Arlysère, le prix de la redevance est de 50 € mensuel +10 € de charges (gestion, ordures ménagères, hors abonnement individuels d'eau et d'électricité) par emplacement.

Il convient de confirmer le prix de la redevance pour le terrain familial de Grignon à savoir 50 € mensuel +10 € de charges (gestion, ordures ménagères, hors abonnement individuels d'eau et d'électricité) par emplacement. Le terrain étant composé de 3 emplacements avec un bâtiment commun, la redevance mensuelle pour ce terrain est de 150 € +30 € de charges et une seule convention sera signée avec les occupants.

Il convient d'autoriser la signature du contrat d'occupation entre le gestionnaire, Arlysère et les occupants du terrain familial, pour la période allant de la date de la prise de compétence par Arlysère, jusqu'au terme du marché. Le projet de ce contrat est joint en annexe.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **approuve le montant du loyer pour le terrain familial de Grignon ;**
- **autorise la signature du contrat d'occupation pour la période allant de la date de prise de compétence par Arlysère, jusqu'au terme du marché, entre les occupants, le gestionnaire des terrains familiaux et Arlysère ;**
- **autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer tout acte afférent à ce dossier.**

Le secrétaire de séance
Simon OUVRIER-BUFFET

Extrait certifié conforme et exécutoire
Le Président
Franck LOMBARD

